



# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

DU 1<sup>ER</sup> AU 8 DÉCEMBRE 2022



*Le vote UNSA donnera les moyens au SNADEM de poursuivre ses missions au service des Professeurs de la Ville de Paris.*

## BILAN & REVENDICATIONS

Création du statut des PVP en 1982

Obtention de la catégorie A en 1990

Alignement indiciaire du corps des professeurs de la Ville de Paris sur celui des professeurs de l'État en 1990.

Revalorisation des salaires de 20%

Création de postes : chargés de mission et professeurs relais

L'indemnité ZEP puis REP / REP +

Maintien de toutes les missions des PVP sur le temps scolaire

Passage du temps de service de 24h à 21h puis à 20h

Prise en charge de la formation initiale et continue par les PVP

Vote favorable de l'UNSA à PPCR :  
Augmentation indiciaire

Augmentation du nombre de promotions à la Hors Classe

Accès à la classe exceptionnelle et à l'échelon spécial

Obtention de l'ISAE 75 %

### INDEMNITAIRES

Prime d'attractivité

Prime informatique

ISAE à 100%

### PROMOTIONS ET ÉVOLUTIONS

Régularisation des retards de promotion

Critères de promotion : que toutes les missions spécifiques permettent d'accéder à la classe exceptionnelle

Augmentation du Ratio Promus - Promouvables pour la Hors-Classe

Accès au détachement dans le corps des attachés pour les PVP en mission sur des postes administratifs

### CONDITIONS DE TRAVAIL

Dédoublage des classes de CP et CE1 en REP et REP +

Recrutements au concours en nombre suffisant



# Procédure de vote électronique Élections professionnelles 2022

## Les grands principes du vote :



Vous serez appelés à voter par voie électronique par internet, du 1er décembre 2022 à 9h au 8 décembre 2022 à 20h.

Vous recevrez par courrier postal, au plus tard 15 jours avant le début du scrutin, une notice d'information sur le déroulement des opérations électorales et un identifiant vous permettant de participer aux scrutins.

Si vous avez déménagé récemment vérifiez bien auprès de votre UGD ou sur votre compte agent que celle-ci est bien actualisée.

## Les modalités d'organisation du vote :



Une plateforme de vote dédiée, accessible depuis tous les navigateurs sur smartphone, ordinateur ou tablette sera mise à votre disposition. Pour se connecter à la plateforme, vous devrez saisir l'identifiant reçu par courrier, le mot de passe transmis sur votre adresse mail professionnelle et votre SOI.

Vous aurez la possibilité de voter en ligne 24h sur 24 et 7 jours sur 7.

Vous aurez la possibilité de consulter les listes électorales, les listes de candidatures et les professions de foi des organisations syndicales sur la plateforme à compter du 15 novembre 2022.

## L'accompagnement et l'assistance technique :



La Ville mettra en place, pendant toute la durée des scrutins, des sites de vote aménagés à cet effet et proches du lieu de travail des agents. Ces sites seront accessibles du lundi au vendredi, de 9h à 17h. Les électeurs qui souhaiteront y avoir recours bénéficieront d'une autorisation d'absence pour s'y rendre et voter.

Un numéro de téléphone d'assistance sera mis à la disposition des électeurs à compter du 1er décembre.

SNADEM-UNSA  
8-10 avenue Ledru-Rollin  
75012 - PARIS  
snadem.unsa@gmail.com  
Tél. 01 42 41 84 43

---

UNSA Ville de Paris : 01 43 47 77 76